

Les violences envers les femmes: un fléau social... qui tue!

Les violences conjugales et intra - familiales sont désormais reconnues comme un véritable fléau social.

Au cours de sa vie, une femme sur trois à travers le monde a été battue, contrainte d'avoir des rapports sexuels ou a subi d'autres formes de sévices. Ainsi, la violence contre les femmes constitue la violation la plus répandue des droits humains dans le monde.

La réalité de la violence envers les femmes prend des formes différentes selon les sociétés, les cultures, mais l'existence de la violence envers les femmes est un phénomène, un fait social qui se retrouve de façon transversale dans toutes les classes sociales, les cultures, les religions, les situations géopolitiques. Selon le rapport de la Commission des droits de la femme du Parlement européen, en Europe, la violence domestique est la première cause de mortalité et d'invalidité pour les femmes âgées de 15 à 44 ans, avant le cancer et les accidents de la route.

Outre les agressions physiques, on note aussi les violences psychologiques et verbales, les menaces et les intimidations, les mariages forcés, les mutilations génitales, les violences économiques ainsi que les violences sexuelles.

Avec l'aide de l'Institut pour l'égalité entre les femmes et les hommes, une définition large du concept de violence conjugale a été arrêtée dans les termes suivants : *« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale. Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société. »*

Le Conseil des Femmes Francophones de Belgique plaide pour que la lutte contre les violences conjugales et intra familiales soit une priorité pour l'ensemble de la société et les pouvoirs publics en particulier. Car ces violences perturbent le fonctionnement des cellules familiales et l'éducation des enfants, lesquels devenus adultes, risquent dès lors de perpétuer ces comportements.

Le CFFB rappelle également les effets délétères des violences conjugales sur le fonctionnement de notre système démocratique car ces violences empêchent souvent les victimes d'exercer pleinement leurs droits citoyens, tels le droit de travailler, de disposer de ressources propres, de circuler librement, de s'exprimer.

En cette journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, le CFFB appelle les pouvoirs publics à veiller à renforcer la prévention, à augmenter et garantir plus de places d'accueil pour les femmes victimes de violences, à favoriser l'accompagnement et l'accès au logement, à intensifier la formation dans les services d'accueil de première ligne.